

**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION***Liberté
Égalité
Fraternité*08 FEV. 2022
Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Le Préfet

Rennes, le 31 JAN. 2022

Monsieur le Président,

Le plan pluriannuel d'activité de la SAFER Bretagne (PPAS) doit être révisé au cours du premier semestre de cette année 2022. J'ai procédé à l'installation du comité d'élaboration lors d'une première réunion le 12 janvier dernier. Comme souligné lors de cette réunion, le PPAS que vous allez élaborer doit répondre à de nombreux enjeux au premier rang desquels l'installation de nouveaux agriculteurs dans une proportion inégalée jusqu'à présent et l'intervention foncière au sein des bassins versants algues vertes et dans les aires d'alimentation des captages d'eau potable dans une perspective de diminution des fuites d'azote et de restauration de la biodiversité. Les enjeux du PPAS précédent, à savoir le renversement de la tendance à une consommation excessive de foncier pour l'urbanisation et le soutien d'une agriculture durable préservant la biodiversité et contribuant à la lutte contre le changement climatique, restent toujours d'actualité et s'avèrent encore plus prégnants au regard des évolutions législatives récentes.

Je serai donc particulièrement attentif aux actions que vous pourrez me proposer pour répondre à ces enjeux que j'ai regroupés ci-après en fonction des quatre missions de la SAFER.

- **Mission de protection des espaces agricoles naturels et forestiers :**

- porter une ambition plus forte sur le nombre d'installations auxquelles la Safer contribue en intégrant notamment les conclusions des états généraux de l'installation et de la transmission pilotés par le Conseil régional ;
- renforcer les collaborations avec les différentes structures d'investissement dans le foncier agricole (Terre de Liens, autres investisseurs associatifs, investisseurs privés), tout en sécurisant la pérennité de l'usage agricole ;
- élargir le panel de candidats à la reprise, notamment en allongeant le délai de réponse des porteurs de projets pour leur permettre de consolider leur dossier de candidature et en assurant, avec pédagogie et équité, une large information aux publics non issus du milieu agricole. À ce titre, des interventions pédagogiques, relatives à l'activité de la SAFER, auprès des établissements d'enseignement agricole et des élus locaux sont souhaitables ;
- innover en matière de redécoupage des exploitations entre candidats, notamment en ce qui concerne la transmission du bâti, afin d'adapter l'offre aux demandes et maximiser le nombre d'installations ;
- accroître la mise en réserve de foncier et le portage des frais financiers par la région Bretagne, les partenaires bancaires, voire les collectivités territoriales.

- **Mission de protection des ressources naturelles et de maintien de la diversité biologique**

- intervenir sur les parcelles situées en fonds de vallée au sein des bassins versants algues vertes ou dans les aires de captage d'eau potable afin d'accroître la capacité dénitrificatrice de ces zones. Vous prévoyez d'évaluer les résultats obtenus en termes de maîtrise des fuites azotées et de biodiversité grâce à un indicateur approprié ;

Monsieur Jean-Paul TOUZARD
Président de la SAFER Bretagne
4 ter rue Luzel
22015 SAINT BRIEUC Cedex

- intervenir au sein des bassins versants algues vertes, si besoin en lien avec la chambre d'agriculture, afin d'accroître le pâturage. Vous examinerez à cette occasion la pertinence de critères additionnels liés aux rétrocessions, à l'exemple du cahier des charges travaillé avec la DDTM du Finistère. Une proposition de modalités de suivi post rétrocession sera élaborée avec les services de l'État ainsi qu'un indicateur régional de mesure de l'efficacité des actions envisagées ;
- renforcer la collaboration avec les structures de bassin algues vertes et les syndicats d'eau des aires d'alimentation des captages d'eau potable en développant notamment des approches multi-partenariales et territoriales ;
- favoriser les projets d'agroécologie, développer l'agriculture biologique et préserver et renforcer les haies et boisements, notamment dans les bassins algues vertes, les aires d'alimentation de captage mais aussi plus largement dans toutes les zones à enjeux écologiques (têtes de bassins versants, zones à enjeux phytosanitaires, connectivités écologiques...). L'analyse de l'intérêt écologique des parcellaires pourra s'appuyer par exemple sur les diagnostics régionaux déjà réalisés par l'Office français de la biodiversité (OFB) ;
- développer de nouvelles collaborations avec les collectivités territoriales et les gestionnaires d'aires protégées. La mise en place de conventions de partenariat leur permettant de consolider leur emprise foncière sur les territoires à fort enjeu environnemental (trames vertes et bleues, réserves naturelles, espaces naturels sensibles...) ou l'adossé de mesures environnementales sur les parcelles rétrocédées aux exploitants sur ces mêmes territoires seront judicieusement étudiés. Les modalités de travail avec les services de l'État pour l'identification des territoires à enjeux et l'élaboration de préconisations environnementales devront être précisées. Des collaborations nouvelles pourront également être recherchées avec les partenaires nouveaux que sont l'Office français de la biodiversité (OFB) et l'agence bretonne de la biodiversité (ABB) ;
- renforcer les actions liées à la mise en œuvre de mesures compensatoires, en les sécurisant au travers d'une pérennité foncière. Des partenariats avec les porteurs de projets et une valorisation de la connaissance du foncier pourront être utilement recherchés.

- **Mission de développement durable des territoires ruraux**

- accompagner et faciliter le déploiement des projets d'énergie renouvelable, en cohérence avec les trajectoires définies par l'État et ses partenaires ;
- intégrer, dans les collaborations avec les collectivités et aménageurs, l'objectif du zéro artificialisation nette des sols à l'horizon 2050 instauré par la loi climat et résilience. L'intervention de la SAFER pour le compte de ces commanditaires pourrait par exemple être conditionnée à des engagements de préservation des terres à haut potentiel agronomique, de lutte contre l'enfrichement ou de remise en état de parcelles à des fins agricoles.

- **Mission de transparence du marché foncier**

- améliorer la diffusion de l'information sur le foncier disponible aux candidats à la reprise non-issus du milieu agricole ;
- informer les services de l'État sur les notifications reçues dans le périmètre des territoires des baies algues vertes ;
- anticiper sur les mouvements de foncier plusieurs années à l'avance.

Je vous invite à échanger sur l'ensemble de ces enjeux, et leur traduction opérationnelle dans le prochain PPAS SAFER, au sein des différents comités thématiques que vous avez programmés. Je souhaite pouvoir examiner une première proposition de votre PPAS dès début mai. Vous veillerez à me la transmettre avant de saisir votre conseil d'administration qui validera une version finalisée. Cette dernière me sera ensuite soumise pour approbation au plus tard fin juin 2022.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.



Emmanuel BERTHIER